



A l'attention du PCF

Madame, Monsieur,

Association de lutte contre le VIH/sida, Act Up-Paris défend et travaille aux côtés de toutes les populations touchées par la pandémie.

L'objet de ce courrier est d'attirer votre attention sur la [manifestation du 5 novembre prochain](#), « *Manifestation nationale contre les violences faites aux femmes* », à l'appel du Collectif National pour les Droits des Femmes (CNDF).

Si nous rejoignons et soutenons la plupart des revendications exprimées dans le texte de l'appel, nous ne l'avons pas signé. Signer cet appel implique en effet d'exiger "la mise en œuvre d'une politique de pénalisation du client de la prostitution."

Comme association de lutte contre le VIH/sida et les IST (Infections Sexuellement Transmissibles), nous soutenons les travailleuRses du sexe et les prostituéEs dans leur combat pour la reconnaissance du travail sexuel, contre sa prohibition, contre toutes les mesures répressives qui maintiennent les travailleuRses du sexe et prostituéEs dans un statut de sous-citoyenNE et les privent de leurs droits. A cet égard, nous militons activement pour l'abrogation du délit de racolage passif mis en place par la Loi sur la Sécurité Intérieure (LSI) en 2003. Nous nous positionnons également contre le proxénétisme, le trafic d'êtres humains et toute forme d'exploitation sexuelle.

L'actualité sur le sujet est dense, notamment depuis la remise du rapport de la mission parlementaire de l'Assemblée Nationale sur la prostitution. Sa présidente, Danièle Bousquet (PS), et son rapporteur, Guy Geoffroy (UMP), y préconisent en effet des mesures de pénalisation des clientEs des travailleuRses du sexe. Dès la parution de ce rapport, le 13 avril dernier, les associations communautaires, de prévention, de lutte contre le SIDA ont réagi unanimement, et largement communiqué leurs inquiétudes quant aux conséquences sanitaires et sociales que cette mesure induirait.

Tout comme le délit de racolage passif, tout comme toute mesure répressive dans ce domaine, pénaliser les clientEs va invisibiliser encore un peu plus la prostitution, accroître les violences, éloigner les travailleuRses du sexe des structures de prévention et d'accès aux droits.

Loin de protéger les travailleuRses du sexe et prostituéEs, la pénalisation des clientEs les précarisera davantage, et les exposera encore un peu plus aux violences, et aux rapports non protégés : la dégradation de leurs conditions de travail et la diminution de leurs ressources entraveront leur capacité à imposer le préservatif.

De plus, cette mesure ne va en rien enrayer le trafic ou la traite des êtres humains : c'est de toute évidence dans des contextes de prohibition que les mafia se développent le plus.

Il est également à craindre que, tout comme le délit de racolage passif, la pénalisation des clientEs ne serve surtout et en premier lieu à lutter contre l'immigration irrégulière, exposant par là même les travailleuRses du sexe migrantEs à des expulsions.

Pénaliser les clientEs, c'est accroître les violences faites aux femmes.

Enfin, le Conseil National du Sida (CNS), dans son [avis du 16 septembre 2010](#), alertait sur « *l'environnement extrêmement défavorable* » auquel les prostituéEs sont soumisES. Il « *appelle de ses vœux une action de premier plan pour compenser le retard pris par la France dans l'accompagnement, le suivi et la garantie des droits des personnes prostituées et ceci afin de leur rendre une visibilité et de leur garantir l'accès effectif à la prévention et aux soins.* »

Nous vous invitons également à prendre connaissance du [dossier de presse élaboré par le collectif Droits et Prostitution et par le STRASS](#) (Syndicat du Travail Sexuel), co-signé par une vingtaine de structures, dont AIDES, Act Up-Paris, Médecins du Monde, Elus Contre Le Sida (ELCS), l'Union Nationale des Associations de Lutte Contre le Sida (UNALS) etc...

Nous espérons que vous reconsidérerez votre position au regard de ces éléments. Notre objectif est d'attirer votre attention sur une disposition revendiquée par l'appel du CNDF, disposition dangereuse et contre-productive que, par votre signature, vous cautionnez. Les partisans de la pénalisation des clientEs vont par ailleurs se prévaloir de votre adhésion et de votre soutien, il nous semble important de vous le faire observer.

Votre position nous paraît d'autant plus incompréhensible que le Parti Communiste Français, par exemple par la voix de Nicole Borvo, mesurait dès 2006 les conséquences néfastes de la LSI et du délit de racolage passif. Aujourd'hui, le parti rallie les revendications abolitionnistes de pénalisation des clientEs, qui donneront exactement les mêmes résultats, en terme de violences, d'exploitation et de prises de risques sanitaires que le délit de racolage que le PCF combattait hier encore.

L'appel du CNDF a pour objectif de réunir des forces désireuses de lutter contre les violences faites aux femmes, or, en l'état, il va les accroître. Il nous semble que refuser de soutenir la pénalisation des clientEs n'induit pas un désistement sur les autres mesures proposées.

Nous vous suggérons, s'il vous paraît impossible de retirer votre signature mais que toutefois vous n'adhérez pas à cette proposition, de le faire savoir au CNDF par le biais, par exemple, d'une lettre ouverte.

En vous remerciant de l'attention portée à ce courrier et dans l'attente d'un retour de votre part afin de connaître votre position, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Bien cordialement,

Pour Act Up-Paris  
Cécile LHUILLIER  
Coordinatrice Droits Sociaux, Accès aux Soins,  
Droits des Minorités, Droits des Malades.